



section académique  
**L I M O G E S**

facebook.com/sneslimoges



twitter.com/sneslimoges

## SIGNEZ LA PÉTITION



## POUR LE MAINTIEN DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES

lien sur notre site  
ou flashez ce code

### Mensuel

**Directeur de publication :**

Patrice ARNOUX -

**Prix :** numéro 0,50 €,

abonnement 5 € -

**Publié et imprimé par la  
section académique du SNES :**

40, avenue Saint-Surin

87000 LIMOGES -

☎ : 05-55-79-61-24

✉ : s3lim@snes.edu

limoges.snes.edu

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0418 S 07785

Édito :

### GOVERNEMENT DE CASSEURS !

Depuis son accession au pouvoir E. Macron s'emploie méthodiquement à détruire l'ensemble des garanties collectives de notre pays.

Mandaté par les dominants, E. Macron et son gouvernement mènent ces réformes tambour battant, jouant de l'effet de sidération que cela produit et de la relative anesthésie d'un trop grand nombre de nos concitoyens. Le réveil dans une France post-macronienne risque pourtant d'être douloureux !

Après avoir passé au broyeur le droit du travail, il s'agit maintenant pour lui de s'attaquer aux aides sociales, à l'assurance maladie, à l'assurance chômage, aux privé-e-s d'emploi, à la formation professionnelle, au statut de la Fonction Publique, aux retraites... tout cela étant bien sûr jugé trop coûteux, inadapté, favorisant l'assistantat et freinant l'esprit d'entreprendre, trop « ancien monde » en somme.



C'est pourtant bien l'ancien monde qui s'agite aujourd'hui. Les technocrates des cabinets ministériels ressortent des cartons tous les projets néolibéraux en partie contenus ces dernières décennies suite aux mobilisations sociales.

En quoi la protection sociale de notre pays est-elle inadaptée, alors qu'elle a permis que la crise de 2008 soit mieux amortie en France qu'ailleurs en Europe ? En quoi le statut de la fonction Publique est-il inadapté, les fonctionnaires trop nombreux -ce que les comparaisons internationales démentent ? En quoi la mise en concurrence des personnels est-elle plus efficace que le travail en coopération ? En quoi la dépense publique est-elle un frein à l'investissement privé ? Dans quelle économie la théorie du ruissellement a-t-elle été jamais validée ? Pourquoi alors tous ces cadeaux fiscaux, par milliards, aux plus aisés ?



Mais pourquoi le mécontentement perceptible ne se transforme-t-il pas aujourd'hui en mobilisations ? Pourquoi E. Macron est-il en passe de réussir une partie de son pari alors que ses prédécesseurs ont échoué ? Ces questions doivent être débattues dans les établissements, il faut convaincre les collègues de l'utilité de l'action collective, car c'est par elle, toujours, que les conquêtes sociales sont passées.

Aucune recherche de solution individuelle ne permettra d'échapper aux bouleversements qui s'annoncent, tant dans la société que dans nos métiers. Alors résistons ! Ensemble !

# FONCTION PUBLIQUE : VERS UNE EXPLOSION ?

*Les raisons de se mobiliser sont nombreuses : poursuite de la dégradation du pouvoir d'achat du fait du gel de la valeur du point d'indice, report d'un an de certaines mesures PPCR, réintroduction d'un jour de carence, augmentation de la CSG non compensée totalement. Et le gouvernement veut s'attaquer aujourd'hui aux fondements mêmes de la Fonction Publique.*

**REMISE EN CAUSE DES FONDEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE dans le cadre de la mission CAP 22 qui annonce** des régressions majeures. Les Services publics et le statut de la Fonction Publique ont pourtant été conçus en France pour répondre, en tous points du territoire, à des besoins sociaux essentiels, dans les domaines de la Santé, de l'Education, de l'énergie, de la sécurité... Ces services publics sont essentiels à la cohésion sociale, ils mettent en œuvre des principes de solidarité et de redistribution des richesses. Les statuts dans la Fonction Publique garantissent l'existence des services publics en tous points du territoire et d'agents pour les faire fonctionner. Ces principes forts sont aujourd'hui menacés au nom de la réduction de la dépense publique. Jamais l'ensemble des besoins à couvrir n'est pris en compte, jamais ne s'ouvrent de débats sur les champs qui devraient être couverts, ni sur la qualité et l'amélioration des services publics. Seule la priorité à la réduction du déficit budgétaire est constamment avancée par le président Macron, quand, dans le même temps, la fiscalité en faveur des plus fortunés prive l'Etat de recettes considérables. Missions revues à la baisse, services dégradés aux usagers et externalisation au privé de certaines missions sont au programme. La suppression de 120 000 postes sur l'ensemble du quinquennat dans la Fonction Publique est annoncée ne laissant aucun doute sur les intentions du gouvernement. Les principales pistes tracées conduiraient, si nous n'arrivions pas à contraindre le gouvernement à y renoncer, à des régressions majeures pour les personnels comme pour les usagers.

**Renforcement de l'individualisation des rémunérations** en oubliant que le « mérite », outre le fait qu'il est difficile à évaluer, crée de la concurrence entre les personnels, là où il faudrait renforcer le travail collectif. C'est la revalorisation des salaires de tous qui est urgente !

**Recours « assoupli » aux contractuels** alors que déjà un agent sur 5 est non titulaire dans la Fonction

Publique. Remise en cause du statut de la Fonction Publique avec l'idée que le statut c'est ringard et qu'il est à l'origine des difficultés des services publics.

**Mobilité contrainte et imposée** suite à des fermetures de services ou de postes dans le cadre de restructurations.

**Fusion des CHSCT et des CT** envisagée sur le modèle de ce qui a été fait dans le privé : cette fusion conduirait à la disparition à plus ou moins brève échéance des CHSCT qui permettent pourtant d'imposer un réel dialogue sur les conditions de travail des personnels, sur les questions liées à la sécurité au travail et sur la prise en compte des risques psychosociaux.

**Projet de suppression du paritarisme et limitation du rôle des commissions paritaires : une attaque majeure et inacceptable.** Disparaîtraient les Capa concernant les mutations, la carrière, les mesures disciplinaires... qui pourraient ne devenir que des instances de recours. On imagine les reculs pour ce qui est des droits des personnels à être défendus. Il s'agit là d'une attaque majeure contre les droits des fonctionnaires et de la remise en cause d'un élément constitutif de la Fonction Publique.

**Dans le service public d'Education et particulièrement dans le second degré,** on perçoit les cohérences entre les réformes en cours dans notre secteur et les projets d'ensemble de remise en cause de la Fonction Publique et des Services Publics. La baisse des horaires d'enseignement permise par les réformes du collège et du lycée s'inscrit dans l'objectif poursuivi par le gouvernement de suppressions d'emplois. Les élèves, notamment les plus fragiles d'entre eux, seront pénalisés par ces nouvelles dégradations du service public d'Éducation. La mise



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

en place d'une sélection généralisée à l'entrée dans le supérieur s'inscrit dans la même logique de renoncement et de limitation des droits des jeunes à poursuite d'études. La disparition programmée des CIO revient aussi à abandonner une mission relevant du service public de l'orientation et à l'externaliser vers le privé. Le développement du « coaching » pour accompagner les jeunes dans Parcoursup en est la triste illustration. C'est la construction de parcours individuels renvoyant définitivement au jeune la responsabilité de son échec éventuel.

**E. Macron entend remodeler le Service Public comme il entend remodeler la société, en faire la somme d'intérêts individuels et oublier l'intérêt général. Nous ne pouvons laisser faire !**



## **Attaques contre le paritarisme : la démocratie, ce machin ringard et dépassé !**

Le 25 mai, le gouvernement a dévoilé aux organisations de la Fonction Publique son projet de « rénovation du dialogue social ». Plein de mots rassurants, le gouvernement est en fait armé d'un couteau de boucher et veut couper au plus profond dans les droits des personnels.

Sous couvert de rénovation, c'est une véritable attaque contre le paritarisme et les organisations représentatives des personnels, et à travers elle, une attaque contre les droits de tous les fonctionnaires.

Le projet présenté a pour objectif de réduire de façon considérable les prérogatives des CAP, ne leur laissant qu'un contrôle à posteriori sur les actes de gestion de la carrière (promotion, titularisation, détachement...). Il s'agirait aussi de « supprimer toute compétence des CAP sur les actes en matière de mobilité/mutation ». Imagine-t-on le nombre de collègues ainsi privé-e-s d'une mutation faute d'amélioration du projet informatique de l'administration par les commissaires paritaires du SNES-FSU ? La hors classe serait-elle devenue un débouché de carrière pour toutes et tous sans les interventions du SNES-FSU dans ces instances ? La classe exceptionnelle pourrait-elle profiter au plus grand nombre si l'administration est en mesure de prononcer les promotions à discrétion ? Il s'agirait aussi de créer de nouvelles sanctions disciplinaires toujours sans contrôle des CAP comme l'exclusion des fonctions (sans traitement) pour 3 jours !

**« armé d'un couteau de boucher le gouvernement veut couper au plus profond dans les droits des personnels »**

Le projet de suppression de certaines CAP par corps au bénéfice de CAP de catégories est une attaque elle aussi gravissime : c'est toute l'architecture de la fonction publique par corps qui est visé. Imagine-t-on une CAP réunie pour l'examen conjoint des situations des enseignants et des chefs d'établissement ! ?

Il ne s'agit pas de rénover le dialogue social mais de le rendre impossible, il ne s'agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière, mais de les soumettre aux injonctions managériales ou à l'arbitraire, de casser tous les cadres collectifs et les coopérations qui sont pourtant des gages de l'efficacité des Services Publics. Il ne s'agit pas de mieux rémunérer les fonctionnaires, mais de s'attaquer au pouvoir d'achat de la plupart d'entre eux.

Ce n'est plus face à un gouvernement que nous nous trouvons, mais face à un centre d'équarrissage des droits des fonctionnaires constitutifs du statut de la Fonction Publique.

Le projet est inacceptable, le SNES et la FSU exigent son retrait. Une pétition nationale est en ligne, signez-là !

# Supprimer l'académie ? C'est NON !

## NON À LA SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES !

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Dans un rapport publié le 13 mai, l'Inspection générale de l'éducation nationale fait un bilan de la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015, conséquence de la réforme territoriale mise en place la même année. Les rapporteurs affirment qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Ce rapport préconise d'arrêter à l'automne 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions. En ce qui concerne les académies de Limoges, Bordeaux et Poitiers, la fusion est préconisée dès 2020. Vos récentes déclarations, lors de votre visite en Creuse le 19 mai, laissent entendre que vous repensez ces conclusions à votre compte.

Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions. Le Recteur unique de Bordeaux aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations... Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Les conséquences en terme de fermetures d'écoles, de collèges, de lycées et lycées professionnels pourraient être dramatiques dans l'Académie de Limoges.

Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions.

Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dans les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale.

Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels.

La régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

C'est pourquoi dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires et non réductions :

- ✓ la suppression de l'Académie de Limoges ;
- ✓ l'accroissement du pouvoir du Recteur de Bordeaux sur notre académie ;
- ✓ les suppressions de postes, les mutations fonctionnelles ou géographiques imposées pour les personnels du rectorat et des DSDEN ;
- ✓ la perspective d'une réorganisation territoriale qui viserait à réduire le nombre de circonscriptions et à nommer un DASEN sur plusieurs départements ;
- ✓ la régionalisation du recrutement et du mouvement des enseignants du 2d degré ;
- ✓ l'affaiblissement de l'offre éducative sur notre territoire ;
- ✓ la fermeture d'écoles, collèges, lycées, lycées professionnels ;
- ✓ la lente dévitalisation de nos départements.

Nom - Prénom	Profession	Ville	Signature

La réaction intersyndicale, à l'initiative de la FSU, a été immédiate pour s'opposer à ce projet et pour organiser la mobilisation.

**La pétition intersyndicale a connu un démarrage rapide et doit continuer à être massivement signée !**  
(lien sur notre site et flash code en page 1)

## Réforme Blanquer : le lycée impossible ?

### À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

En 2010, la réforme Chatel finançait l'AP en réduisant les horaires disciplinaires, comme l'avait fait la réforme Allègre en 2000 pour les TPE. À chaque fois, les horaires dédoublés ont été amputés, le nombre de classes en responsabilité a augmenté, les conditions d'étude des lycéens se sont détériorées. Depuis 20 ans, les pseudo-réformes combinées avec la hausse démographique et la baisse des moyens n'ont cessé de dégrader le lycée, comme le collège et l'école primaire avant lui. Au point qu'on se demande parfois dans les salles des profs si l'existant vaut vraiment qu'on le défende... Tant il est vrai que la démocratisation est en panne et les conditions de travail difficiles.

En appelant les collègues à combattre ces réformes, il ne s'agit pas pour le SNES-FSU de défendre le statu quo. Le lycée doit être amélioré, le bac doit retrouver de la cohérence. Mais une réforme ne peut rien apporter de bon si elle est l'outil de suppressions de postes et si elle accroît, toujours plus, la charge de travail des personnels. C'est pourquoi nous invitons chacun à prendre quelques minutes pour consulter les grilles de la réforme du lycée disponibles sur le site du SNES-FSU et à les appliquer à sa situation, à sa discipline, à son lycée, pour comprendre les conséquences de cette réforme. En tenant compte du fait que la marge d'autonomie, qui ne finance aujourd'hui que les dédoublements, sera réduite, et devra financer l'AP, l'aide à l'orientation, les options, et s'il reste quelques miettes... les dédoublements.

On y ajoutera l'organisation de trois séries de partiels dans presque toutes les matières chaque année, avec correction non rémunérée, pendant la continuation des cours. La réalité devrait sauter aux yeux !

### COUP DE GRÂCE POUR LA VOIE TECHNOLOGIQUE ?

Face à la réforme Chatel qui dénaturait déjà la voie technologique, les collègues, avec le SNES-FSU, avaient exprimé leur désarroi et s'étaient mobilisés pour conserver le sens de leur enseignement. Aujourd'hui le projet ministériel ne présente aucun élément permettant de dynamiser la voie technologique en la rendant plus attractive.

La structure proposée, identique à celle de la voie générale, est organisée avec des enseignements communs, des spécialités suivant les séries et des enseignements optionnels. À l'exception de la STMG la marge d'autonomie est réduite et doit financer là encore l'AP, l'aide à l'orientation, les dédoublements, les options.

Si on peut se féliciter du maintien des séries et du retour des spécialités de terminales suite aux interventions du SNES-FSU, on ne peut qu'être inquiet sur le devenir de la voie technologique elle-même. Les spécialités disparaissent en Première, et, avec le remplacement des enseignements d'exploration de Seconde par une seule option facultative d'1h30, les élèves risquent de faire d'autres choix. Avec le SNES-FSU, nous devons rester vigilants et mobilisés pour faire évoluer ces projets.